

13. Repérer et consulter : appeler le 15 ou mon médecin traitant ?

*Chronique de la Mutuelle Saint-Martin sur Radio Notre-Dame du 27 novembre 2024
par l'Abbé Sébastien Thomas, vice-président du Conseil d'administration*

Père Sébastien Thomas, aujourd'hui, vous allez nous aider à répondre à une question simple : en cas de problème, dois-je demander l'avis de mon médecin traitant ou appeler le 15 ?

Face à l'apparition plus ou moins brutale de troubles de santé, il est parfois difficile de savoir ce qui relève de l'urgence (appel au 15), d'un simple avis médical ou tout simplement d'un désagrément passager.

Par exemple, des serremments dans la poitrine sont-ils les prémices d'une attaque de panique ou bien d'un infarctus ? Et la baisse brutale de vision d'un œil est-elle le signe d'un AVC ou l'annonce d'une migraine ?

Face à un symptôme inhabituel, il faut penser :

- à ce qui est le plus probable en fonction du contexte
- tout en n'oubliant pas les diagnostics « critiques » c'est-à-dire 1/ ceux qui nécessitent une prise en charge en urgence et 2/ ceux plus banals et peu gênants mais dont les conséquences à long terme peuvent être graves.

Plus précisément, pouvez-vous nous donner des éléments pour reconnaître ce qui relève de l'urgence et qui nécessite d'appeler le 15 ?

L'urgence peut être une détresse vitale comme une hémorragie, un arrêt cardiaque ou un arrêt respiratoire. Elle peut provenir également de l'existence de symptômes intolérables comme une forte douleur ou encore de la nécessité de soins urgents à la suite d'une fracture.

Dans ce cas, il faut :

- **APPELER LE 15** après avoir noté ce qui s'est passé et les symptômes ressentis ou observés
- en cas de détresse vitale, il faut **mettre la personne en POSITION LATÉRALE DE SECURITE** et, si possible, entreprendre les premiers gestes de secours.

Le médecin régulateur confirmera ou non l'urgence et donnera les instructions nécessaires pour la prise en charge.

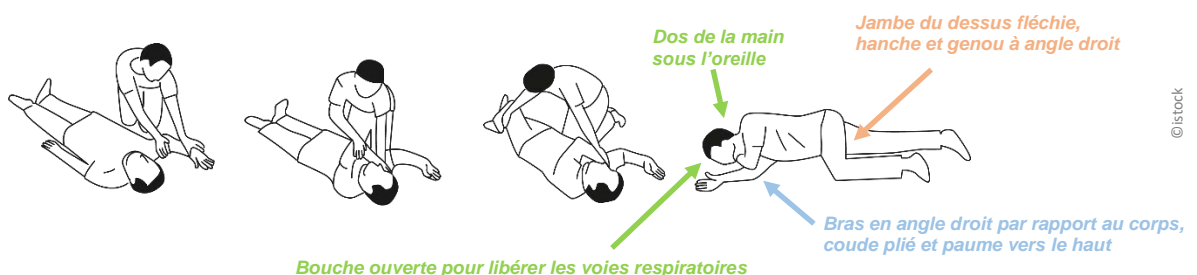
Et que faire quand on ne semble pas en situation d'urgence ?

Il faut éviter d'appeler le 15, vous connaissez l'engorgement des urgences en France.

En l'absence d'urgence évidente, il est conseillé de contacter en premier lieu votre **Médecin Traitant** qui vous connaît bien et sera le plus à même de vous conseiller. Un appel téléphonique sera souvent suffisant.

Dans l'impossibilité de le contacter rapidement, vous pouvez aussi envisager une **téléconsultation** – nous en avons parlé il y a quelques semaines (cf. la chronique du 16 octobre 2024).

----- La Position Latérale de Sécurité – PLS -----



© istock